

Séance publique du 26 mars 2007

Délibération n° 2007-3977

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Francheville

objet : **Place du Bourg et du Mail - Convention de maîtrise d'ouvrage unique et nouveau plan de financement**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 7 mars 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération n° 2006-3167 en date 23 janvier 2006, la Communauté urbaine a approuvé le projet de réaménagement de la place du Bourg et du Mail de Francheville, pour un coût prévisionnel de 1 450 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- Commune	75 000 € TTC
- Sigerly	150 000 € TTC
- Communauté urbaine	1 225 000 € TTC.

Le conseil de Communauté a autorisé monsieur le président à signer, avec la Commune et le Sigerly, les conventions de maîtrise d'ouvrage unique en application de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique du 12 juillet 1985 modifiée.

Compte tenu des résultats des appels d'offres de travaux et du recalage de l'affectation des prestations en fonction des compétences, les participations financières de la Commune et du Sigerly seront ramenées aux sommes suivantes :

- pour la Commune	52 000 € TTC
- pour le Sigerly	131 000 € TTC.

En conséquence, la participation de la Communauté urbaine s'élèvera à la somme de 1 267 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le nouveau plan de financement du projet d'aménagement de la place du Bourg et du Mail à Francheville :

- Commune	52 000 €
- Sigerly	131 000 €
- Communauté urbaine	1 267 000 €

2° - Autorise monsieur le président à signer avec la Commune et le Sigerly les conventions de maîtrise d'ouvrage unique en application de la loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (MOP) du 12 juillet 1985.

3° - L'autorisation de programme individualisée sur l'opération n° 847 est réduite de 42 000 € en recettes.

4° - Les recettes correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2007 - compte 458 2 (à créer) - fonction 824 - opération n° 847.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,